



**Assemblée communale ordinaire de la Commune de Vuisternens-dt-Romont
du lundi 09 décembre 2013 convoquée pour 20h00 à la salle communale à La Joux**

<u>Présidence :</u>	<i>M. Jean-Bernard Chassot, syndic</i>
<u>Citoyennes et citoyens actifs :</u>	<i>1'532 convoqués par voie de « tout ménage »</i>
<u>Citoyennes et citoyens présents :</u>	<i>206 – (13.45%) compris les membres du conseil communal</i>
<u>Scrutateurs nommés :</u>	<i>M. Philippe Rouiller pour les tables 1 et 2 + la table du fond de la salle, côté restaurant Mme Astrid Oberson pour la table centrale, la 2^{ème} table du fond de la salle et la table du conseil communal M. Daniel Andrey pour les 2 tables côté vitrage et les deux tables du fond de la salle côté vitrage</i>
<u>Citoyennes et citoyens excusés :</u>	<i>Mmes Maguy Grivet, Chantal Oberson et M. Dominique Borcard</i>
<u>Tractanda :</u>	<i>Selon convocation du 19 novembre 2013</i>

Ouverture de l'assemblée par M. Jean-Bernard Chassot, Syndic ;

Monsieur le Député, Citoyennes et Citoyens de Vuisternens-devant-Romont, le Conseil communal a le plaisir de vous saluer et vous accueillir à La Joux pour cette assemblée communale convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et du mode de convocation décidé en début de législature. Bienvenue également aux nouvelles et nouveaux citoyens qui sont présents pour la première fois.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, M. le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de cette assemblée.

Comme ce n'est pas le cas et que les scrutateurs sont nommés, l'assemblée peut délibérer selon l'ordre du jour, il est 20h05

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2013

► Approbation

Ce procès-verbal était à disposition au bureau de l'administration communale et sur le site Internet pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal en levant la main.

Vote : Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 27 mai 2013

◆ Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Adhésion à la Corporation forestière Glâne – Farzin

● M. le Syndic : Dans les comptes 2012, le poste forêt laisse apparaître un déficit de plus de Fr. 85'000.- Ce constat n'est pas unique à la corporation forestière de La Neirigue dont Vuisternens fait partie, mais dans d'autres corporations du district également. La corporation Glâne – Farzin fait exception, car elle avait choisi un autre mode de gestion dès le départ.

Cette corporation fonctionne professionnellement et parfaitement puisqu'elle dispose d'un capital propre de plus de 1,2 million de francs et sa gestion à l'hectare est particulièrement avantageuse.

Après plusieurs évaluations et études, le Conseil communal est convaincu que la solution d'une corporation unique en gestion commune au niveau du district est la meilleure solution pour le futur.

La parole est ensuite donnée à M. Jean-François Girard, conseiller communal responsable du dicastère.

● M. Jean-François Girard : Il communique le résultat du sondage effectué par la préfecture, à savoir que sur 12 communes, 11 sont favorables au projet, la 12^{ème} commune ne s'est pas prononcée.

Les 11 communes sont toutes favorables à créer une seule corporation en gestion commune pour la Glâne. La taxe d'entrée pour Vuisternens est de Fr. 34'000.- Une taxe annuelle de Fr. 50.- par hectare sera encaissée uniquement en cas de nécessité. La Confédération accorde une subvention de près de Fr. 200'000.- sur 4 ans. Le personnel communal est repris par la corporation.

Le capital des corporations Glâne-Sud et de La Neirigue seront restitués aux communes concernées.

Chaque commune à l'obligation de faire partie d'une corporation et en cas de refus d'une gestion commune, la commune devra adhérer en gestion par propriétaire.

Le Conseil communal propose l'adhésion à la nouvelle corporation Glâne – Farzin, au 1^{er} janvier 2014, en gestion commune.

Le financement des ces Fr. 34'000.- se fera par l'utilisation des recettes courantes par Fr. 27'000.- et un emprunt de Fr. 7'000.-, avec un amortissement annuel minimal de Fr. 2'550.-

● M. le Syndic remercie M. Jean-François Girard pour sa présentation et comme il n'y a pas de question, il passe la parole au représentant de la commission financière pour la lecture du rapport.

● M. Dominique Butty, président de la commission financière, donne lecture du rapport qui est favorable à l'adhésion de la Commune à la Corporation Glâne – Farzin.

◆ Approbation

Vote : L'assemblée accepte l'adhésion de la Commune à la Corporation Glâne – Farzin ainsi que l'investissement de Fr. 34'000.-, à l'unanimité.

3. Budget 2014

3.1. Présentation générale du budget de fonctionnement.

● M. le Syndic : L'élaboration du budget communal devient de plus en plus difficile à réaliser et comme chacun a pu le constater, il se solde par un déficit de près de Fr. 300'000.- pour un total de charges avoisinant les 8 millions de francs. Les charges liées en sont les principales responsables et pour en débattre, il passera la parole au responsable des finances M. Jérôme Bifrare, pour qu'il commente le budget de fonctionnement du ménage communal.

Par la suite trois investissements seront proposés pour approbation ainsi que le vote final des budgets de fonctionnement et des investissements.

● M. Jérôme Bifrare : Le budget déficitaire se situe au dessous de la barre fatidique de 5% (4.7%), synonyme d'une hausse d'impôt. Le fait qu'un contribuable fortuné habite la commune de Siviriez, fait que l'ensemble des communes du district bénéficie de cette manne par le biais de la clé de répartition.

- Aux questions de M. Philippe Chassot, M. Jérôme Bifrare répond que la commune de Siviriez devra assumer, après le départ de ce contribuable, les charges actuelles de district durant une période de 3 ans.

Quant aux économies à réaliser sur le poste « éclairage public », après la modification des ampoules et la pose de points d'injection de courant, le Conseil communal a engagé des discussions avec le Groupe E pour diminuer, voire éteindre certains lampadaires durant la nuit. Les discussions sont actuellement en cours.

- M. Jérôme Bifrare présente les chiffres du budget de fonctionnement en ajoutant des commentaires pour chaque chapitre qui présente des différences par rapport à l'année précédente. Les postes « eau potable » et « eaux usées » doivent s'autofinancer alors que le poste « déchets » doit s'autofinancer à hauteur de 70%, mais le Conseil communal a opté pour un autofinancement à hauteur de 100%.

En conclusion, M. Jérôme Bifrare rappelle que les charges liées sont en constante augmentation, le Canton diminue chaque année sa participation et met ainsi les communes dans des situations difficiles. Le déficit budgété pour 2014 s'élève à Fr. 293'136.-

M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour la transmission d'informations détaillées et comme il n'y a pas d'autres questions, passe au tractanda suivant.

3.2. Présentation des investissements

3.2.1. Adduction et distribution d'eau potable, modification des réseaux

Rapport de la Commission financière – Approbation

- M. le Syndic passe de suite la parole à M. Raymond Menoud, conseiller communal responsable du dicastère.

- M. Raymond Menoud : Suite à un audit du Service de la sécurité alimentaire, par le biais du Laboratoire cantonal, le Conseil communal s'est vu contraint de renoncer pour le futur, à la source sise à Lieffrens, en raison des difficultés de pouvoir garantir la protection de la zone de captage. C'est pourquoi la maison Ribi Ingénieurs Hydrauliciens a été mandatée pour mener une étude de réorganisation du réseau. Le Conseil communal a également mandaté la maison Hydrosol pour effectuer différents forages sur le secteur Lieffrens/Les Ecasseys et le secteur La Neirigue/Villariaz, mais ces sondages n'ont pas donné des résultats probants.

Dès lors le Conseil communal a opté pour l'amélioration des captages sur le secteur de La Berleire, afin d'assurer une certaine autonomie pour le village de Villariaz et une partie de Vuisternens. L'autre partie du village de Vuisternens sera reliée à l'AVGG par l'intermédiaire du réservoir des Ecasseys. La défense incendie sera également assurée à partir de ce réservoir.

Coût de ces réalisations Fr. 4'000'000.- dont Fr. 1'800'000.- de subventions, à charge de la Commune Fr. 2'200'000.-

- M. Philippe Chassot s'interroge sur l'abolition de la source de Lieffrens et dit qu'il faut se battre pour préserver cet acquis.

- M. le Syndic lui répond que ce n'est pas envisageable, car les nouvelles normes en matière de protection des zones de captage ne sont pas réalisables, vu la proximité de routes communales, de maisons et du ruisseau.

- M. Michel Mory demande s'il n'y a pas eu d'autres sondages ? M. Raymond Menoud répond que le captage de la Berleire sera amélioré et verra son débit augmenté, ainsi le village de Villariaz et une partie de celui de Vuisternens seront ravitaillés depuis ce captage.

- Mme Olivia Berset demande si l'eau de l'AVGG ravitaillera l'ensemble du territoire ? M. le Syndic répond que le village de Villariaz et une partie de celui de Vuisternens seront ravitaillés par la source de la Berleire située en forêt, ainsi il est aisé d'y garantir la mise en place de la zone de protection requise. Il ajoute que le changement des conduites est nécessaire et que le prix refacturé actuellement aux habitants est inférieur à celui payé pour l'achat d'eau à l'AVGG et au GAGEC, d'où l'importance de conserver un maximum d'autonomie.

Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic indique que le financement de cet investissement se fera par l'utilisation de capitaux pour une somme de Fr. 35'000.- et un emprunt de Fr. 2'136'500.-, avec aux charges une perte d'intérêts actifs sur capitaux de Fr. 70.-, un intérêt passif de Fr. 42'730.- et un amortissement annuel minimal de Fr. 43'430.-. Il passe ensuite la parole au rapporteur de la Commission financière.

- M. Dominique Butty, président de la commission financière, donne lecture du rapport, lequel est favorable à la réalisation des travaux d'adduction et de distribution d'eau potable ainsi que la modification des réseaux.

◆ Approbation

Vote : L'assemblée accepte le projet d'adduction et la distribution d'eau potable ainsi que la modification des réseaux, pour la somme de Fr. 4'000'000.-, moins la subvention attendue de Fr. 1'828'500.-, à une très large majorité.

3.2.2. Achat de compacteurs pour la déchetterie

Rapport de la Commission financière – Approbation

- M. le Syndic passe la parole à M. Jérôme Bifrare qui présentera le projet en remplacement de Mme Chantal Oberson, conseillère communale en charge du dicastère et excusée pour ce soir.

- M. Jérôme Bifrare : Le Conseil communal propose d'équiper la déchetterie de deux bennes avec compacteurs. La première benne pour les déchets ménagers, avec un compacteur ECOPRESS. A partir de cette mise en place, il n'y aura plus de ramassage dans les villages et la taxe au sac sera abolie. Elle sera remplacée par la taxe au poids fixée à Fr. 0.40 le kg.

La taxe de base de Fr. 60.- par habitant reste en vigueur.

Les avantages, il y aura la possibilité de déposer les sacs de déchets 24h s/24h et 7 jours s/7, un environnement propre, plus de poubelles ou de bennes dans les villages, élimination des déchets sans mauvaise odeur, motivation au triage, etc.

Il est bien évident que durant une certaine période, les deux systèmes seront en fonction afin que chacun puisse épuiser son stock de sacs taxés.

La deuxième benne sera pour les déchets encombrants avec compacteur XL. Les déchets seront pesés et la taxe sera identique à celle des déchets ménagers, à savoir Fr. 0.40 le kg.

Les deux compacteurs fonctionnent avec une carte à prépaiement personnalisée, elle sera délivrée par l'administration communale. Cette carte pourra être rechargée, soit auprès de l'administration communale ou auprès d'un endroit public qui sera équipé d'une station de recharge.

Pour la carte à prépaiement, un dépôt de Fr. 20.- sera encaissé, dépôt remboursable lors du retour de la carte à l'administration communale.

Le coût d'achat de ces deux compacteurs s'élève à Fr. 220'000.- financé par un emprunt à court terme. L'amortissement de ces bennes est prévu sur une durée de 7 ans alors qu'elles ont une durée de vie estimée à plus de 20 ans.

L'économie annuelle est évaluée à Fr. 19'800.-, compris la diminution des frais de transports.

M. Jérôme Bifrare rappelle que les déchets de construction doivent être évacués via une filière privée agréée.

- M. Gilbert Python demande si le Conseil communal s'est renseigné sur le prix de location de telles bennes avec compacteurs ? M. le Syndic lui répond que selon une estimation faite, la location s'avère, à long terme, plus coûteuse que l'achat.
- M. Claude Bossel y voit une augmentation importante du trafic vers la déchetterie. M. le Syndic répond que le Conseil communal s'est soucié de ce fait et a évalué que de toute manière chacun se rend en principe chaque semaine à la déchetterie ou au minimum chaque 2 semaines, donc une augmentation de trafic relativement faible.
- M. François Laffely s'inquiète de la durée d'attente devant la benne des déchets encombrants, lors de grande affluence à la déchetterie. M. le Syndic répond que la machine est très performante, donc en principe pas d'attente.
- A la question de savoir si les déchets ménagers peuvent être mélangés avec les déchets encombrants, vu que le prix au kg est identique, la réponse est négative. M. Jérôme Bifrare ajoute que la taxe de Fr. 0.40 le kg a fait l'objet d'une réflexion basée sur les quantités annuelles de déchets, le nombre de transports, etc.
- Mme Astrid Oberson pense que cela va favoriser le « tourisme des déchets ». M. le Syndic répond que lors de dépôts « sauvages » de sacs, les personnes sont fréquemment retrouvées et doivent s'acquitter d'une amende.
- Mme Nicole Bugnon demande s'il y aura un dépôt à payer pour la carte à prépaiement et, est-ce que d'autres bennes seront à disposition pour des déchets tels que le plastique ou certains emballages ? M. le Syndic lui répond que la taxe de dépôt pour la carte magnétique sera de Fr. 20.- et que pour l'installation de bennes complémentaires, le Conseil communal a déjà étudié certains projets, mais qui ont été jugés non concluants ou à un prix trop élevé.
- Comme il n'y a plus de question, et avant de passer la parole au président de la Commission financière, M. le Syndic informe l'assemblée que le montant de Fr. 220'000.- à charge de la commune sera financé par un emprunt avec un intérêt passif de Fr. 3'300.- et un amortissement annuel minimal de Fr. 16'500.-. L'économie annuelle projetée est de Fr. 19'800.-
- Rapport de la Commission financière, M. Dominique Butty en donne lecture, le rapport est favorable à l'achat de ces deux bennes avec compacteurs.

◆ Approbation

Vote : L'assemblée accepte l'achat de compacteurs pour la déchetterie pour un coût de Fr. 220'000.-, financé par un emprunt avec charge annuelle de Fr. 19'800.-, par 99 oui et 69 non.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour avoir accepté ce point de l'ordre du jour.

3.2.3. Route Romont-Vaulruz, lot 20, mode de financement de la part communale Rapport de la Commission financière – Approbation

- M. le Syndic : La réfection de l'axe Romont-Vaulruz avance selon le planning prévu par l'Etat et, en principe en 2016 l'axe complet sera réalisé. La partie Vuisternens-Vaulruz, respectivement les lots 30 et 40 sont terminés. Le montant de Fr. 350'000.-, voté lors de l'assemblée communale du 09 décembre 2011, était légèrement surévalué puisque le montant à charge de la Commune pour ces deux lots était de Fr. 270'800.-

Aujourd'hui il s'agit du lot 20, le tronçon Mézières-Vuisternens. Le Conseil communal a décidé de mettre cet investissement à l'ordre du jour bien qu'il soit probable que la dépense effective ne se fasse qu'en 2015. Il s'agit de la participation de la commune pour les demandes d'aménagement

faites par le Conseil communal, à savoir une présélection dans le sens Mézières-Vuisternens pour obliquer à gauche sur Villariaz au carrefour de l'église et d'une présélection dans le sens Vuisternens-Mézières, pour obliquer à gauche en direction de Villaraboud.

Ces Fr. 200'000.- sont les investissements à charge de la commune pour la réalisation de ce tronçon. Le Conseil communal préfère mettre ce montant aux investissements, sans quoi l'Etat le prélèvera, sur le budget de fonctionnement 2014 ou 2015, ceci selon l'art. 50a de la loi sur les routes qui permet à l'Etat de prélever de tels montants sur le compte de fonctionnement de la commune.

Dès lors, l'assemblée de ce soir doit choisir le mode de financement, si la proposition du Conseil communal est acceptée, ce montant de Fr. 200'000.- sera porté aux investissements et si elle est refusée, le montant sera porté directement au compte de fonctionnement.

Cet investissement sera financé par un emprunt.

- M. Jean-Claude Perroud demande s'il y aura un giratoire au carrefour de la route de Sommentier ? M. le Syndic lui répond que la traversée du village de Vuisternens ne fait pas partie de la réfection du tracé Romont-Vaulruz, le lot 20 s'arrête au carrefour de l'église.

La traversée de Vuisternens doit encore être rediscutée, conformément à la demande faite par la Préfecture et cosignée par les Députés et la Commune de Vuisternens.

- M. Philippe Chassot demande pourquoi créer ce giratoire au carrefour de l'église ? M. le Syndic lui répond qu'il s'agit d'une présélection avec augmentation de la visibilité et non d'un giratoire.

- M. Dominique Butty : Il dit s'être investi pour cet objet et donne deux exemples de traversées de villages aménagées par des chicanes afin de ralentir la circulation, soit Neyruz et prochainement Semsales. C'est donc un non sens de rendre le virage de l'église plus rapide, il s'agit d'une chicane gratuite, pourquoi ne pas laisser ce ralentisseur. Il enchaine en demandant le vote par bulletin secret.

- M. le Syndic rappelle que l'assemblée de ce soir n'a pas à se prononcer sur la réalisation du projet, mais sur le mode de financement de la part de la commune. Il rappelle également le courrier cosigné par la Préfecture, les Députés dont M. Dominique Butty et la Commune, afin de demander la réalisation du solde des travaux relatifs au lot 20.

M. le Syndic ajoute que si la commune renonce à l'aménagement des présélections, le SPC réalisera le tronçon de route sans les présélections. En sus, le passage-piétons actuel ne répond pas aux normes SIA en vigueur.

- M. Jean-Pierre Frossard se réfère au courrier « tout ménage » adressé à la population par M. le Député Dominique Butty. Il dit à M. Butty qui est constamment sur la route, qu'il doit être conscient que ce virage de l'église est dangereux, il l'est pour les automobilistes mais également pour les cyclistes et tout autre usager de la route. Il termine en disant à M. Butty que demander de laisser tel quel ce virage, c'est prendre un gros risque qu'il doit assumer et que sa manière de procéder dans ce projet peut être qualifiée de « légère ». Aux citoyennes et citoyens de prendre la bonne décision.

- Mme Olivia Berset demande si un plan qui montre le futur carrefour est à disposition ? M. le Syndic lui répond que non, mais qu'il est facile de s'imaginer ce carrefour avec une visibilité améliorée, une sécurité accrue, etc.

- M. Jean-Marie Perroud demande si le café du Cerf sera démoli ? M. le Syndic lui répond que la décision est déjà prise et que la Commune n'a pas à s'immiscer dans ce dossier.

- M. André Oberson, Sommentier, s'interroge sur le fait que la décision favorable au tracé « Le Mulet », prise lors de l'assemblée extraordinaire, n'a pas été prise en considération par l'Etat ?

M. le Syndic répond que la planification des routes cantonales est du ressort du Canton et que l'assemblée communale n'avait pas pouvoir de décision. Par la suite, M. le Député Dominique Butty a déposé une motion, laquelle a été refusée par le Conseil d'Etat.

- M. Dominique Butty dit qu'il a eu contact avec M. le Conseiller d'Etat Maurice Ropraz, ce dernier lui a indiqué que selon la décision de l'assemblée communale, le virage du carrefour de l'église ne serait pas élargi.
- M. Bruno Monney se souvient de l'ancien tracé entre Vaulruz et Vuisternens, tracé sur lequel il a roulé à des vitesses excessives. Aujourd'hui il y a une chicane au milieu de la route sur le secteur du Reposoir et que le rétrécissement à l'entrée de Vuisternens n'est pas judicieux. Il soutient l'idée de M. Dominique Butty.
- M. Jean-Daniel Girard demande si la présélection pour la route de Villaraboud est prévue sur la base du tracé actuel ? M. le Syndic répond que oui, car suite aux contacts pris avec les riverains, il est clairement apparu qu'ils préféreraient conserver le tracé actuel par rapport aux projets de correction envisagés par le Conseil communal.
- M. Gilbert Dousse demande confirmation qu'il s'agit bien de 2 présélections, réponse oui.
- M. Philippe Chassot se demande quelle distance il lui restera entre sa maison et la route une fois qu'elle aura été élargie ? M. le Syndic rappelle que la traversée du village ne fait pas partie de ces travaux.
- Mme Vanessa Vieira-Dias demande si une amélioration de la visibilité pour le passage-piétons devant le St-Jacques est prévue ? M. le Syndic répond par la négative en ajoutant qu'il s'agit d'une route cantonale, donc la demande doit être faite auprès du canton.
- M. Michel Mory confirme qu'il n'est pas facile, au carrefour de l'église, d'obliquer à gauche en direction de Villariaz.
- M. Michel Seydoux confirme également la dangerosité de ce carrefour et déplore que l'Etat utilise l'argent pour les grenouilles et pas pour les citoyens.
- M. Gérard Suard rappelle que la construction du nouvel EMS et d'un immeuble sont projetés sur la route de Villariaz et qu'en prévision de l'augmentation de trafic que cela va générer, il est impératif d'améliorer le carrefour de l'église.
- Comme il n'y a plus de question, M. le Syndic précise que ce montant fera l'objet d'un emprunt avec aux charges un intérêt passif de Fr. 6'000.- et un amortissement annuel minimal de Fr. 14'000.- Il passe ensuite la parole à un membre de la Commission financière pour la lecture du rapport.
- M. Robert Delabays, vice-président de la Commission financière, donne lecture du rapport qui estime que l'investissement est supportable pour la Commune d'après le plan financier présenté.
- M. le Syndic demande aux citoyennes et citoyens de se prononcer sur le vote à bulletin secret, en sachant qu'un cinquième des citoyens doit accepter la proposition de M. Dominique Butty.

Décision, 51 personnes y sont favorables, dès lors le vote a lieu à bulletins secrets.

◆ Approbation

Vote : L'assemblée accepte le mode de financement proposé par le Conseil communal, à savoir le financement de la part communale de Fr. 200'000.- par le compte des investissements, par 119 oui et 65 non. Ce montant sera financé par un emprunt avec une charge annuelle de Fr. 20'000.-

M. le Syndic remercie l'assemblée pour avoir accepté ce point de l'ordre du jour.

3.3. Rapport final de la Commission financière

● M. le Syndic donne de suite la parole au président de la Commission financière qui lit le rapport, lequel invite les citoyennes et citoyens à accepter les budgets tels que présentés.

3.4. ♦ Approbation

Votes : **Pour l'acceptation du budget de fonctionnement :**
L'assemblée accepte le budget de fonctionnement à l'unanimité.

Pour l'acceptation du budget des investissements :
L'assemblée accepte le budget des investissements à une très large majorité.

3.5. Planification financière 2014/2018

● M. Jérôme Bifrare : Les données de base sont tirées des budgets 2013-2014 pour les charges et les produits, sur les comptes 2012 pour le bilan de fin d'année, sur l'information du marché bancaire pour l'évolution des ATF et sur le Service des communes (SCom) pour l'évolution prévisible des participations communales au financement des tâches publiques 2012-2016.

L'évolution des produits et des charges est commenté, de même que les investissements 2014

Dans les investissements futurs connus, il y a la mise aux normes du réseau des eaux-usées pour les secteurs de La Magne, Sommentier et Lieffrens, la réfection de diverses routes communales avec soutien des Améliorations foncières, l'assainissement de la butte de tir ainsi que l'agrandissement des infrastructures scolaires et sportives en fonction du développement démographique.

Les projets de districts sont la rénovation du CO et la suite du projet Transhome.

Les investissements liés à l'eau potable, à l'épuration des eaux et à la gestion des déchets ne devraient pas avoir d'influence sur le résultat des comptes de fonctionnement, puisque ces services s'autofinancent par leurs propres taxes.

Diverses inconnues subsistent, à savoir la situation financière de la Commune de Siviriez, les nouvelles modifications des lois (répartition canton/communes), l'arrivée de nouveaux contribuables, la mise en route du projet du CO et l'échelonnement des travaux de Transhome.

En conclusion, suite aux diverses baisses fiscales engagées par le canton depuis 2009 et des mesures d'économie introduites, une augmentation du coefficient fiscal communal est probable à l'horizon 2015. En tenant compte de l'ensemble de ces éléments, la Commune de Vuisternens et celles du district d'une manière générale, ne vont pas vers des années de « vaches grasses ». Il faudra s'attendre à des modifications du coefficient fiscal afin de pouvoir faire face aux défis qui nous attendent encore.

Ces conclusions ne sont que supposition d'éléments connus ou estimés. La planification financière reste un outil de projection et d'aide aux futures décisions du Conseil communal.

● M. le Syndic remercie M. Jérôme Bifrare pour ces explications et ajoute que cette planification n'est qu'une information à l'intention des citoyennes et citoyens et n'a pas à être approuvée par l'assemblée.

4. Nomination de l'Organe de révision pour les deux prochaines années

● Le Conseil communal et la Commission financière proposent de reconduire le mandat de la Fiduciaire actuelle Fidustavia pour les deux prochaines années.

Comme il n'y a pas de question, l'assemblée passe au vote.

♦ Vote : **L'assemblée accepte à l'unanimité de reconduire le mandat de la Fiduciaire Fidustavia pour les deux prochaines années.**

5. Adhésion à la nouvelle association à buts multiples de la Glâne (ABMG)

- M. le Syndic : Certaines tâches communales se réalisent déjà en association de communes au niveau du district, notamment le RSG et le COG.

L'idée est de créer une association qui peut assumer pour les communes plusieurs tâches. Actuellement, le service des curatelles est géré sans qu'il y ait une base légale et cela doit être corrigé. La fonctionnalité des différents services sur la base de conventions entre les communes n'est plus possible à l'avenir, car lors d'engagement de personnel, une association de communes ne peut tenir le rôle d'employeur juridiquement. Actuellement, ce sont les communes-sièges qui jouent ce rôle en se référant au règlement de leur personnel.

L'engagement d'un chef ORCOC (organe de conduite communale en cas de catastrophe), actuellement géré par une entente intercommunale, en est l'image concrète.

Dans le futur, d'autres buts pourraient être confiés à la nouvelle association, par exemple la petite enfance, la protection civile, voire même la protection incendie, etc.

La création de cette nouvelle association n'a pas d'incidence financière puisque son budget correspond aux chiffres actuels cumulés des différentes ententes. Lors de l'assemblée constitutive, les communes ont accepté, à l'unanimité, la constitution de cette nouvelle association.

La deuxième étape est que l'ensemble des communes adopte les statuts, raison pour laquelle le Conseil communal, à l'unanimité, propose d'accepter la constitution de l'ABMG et ses statuts.

Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic propose à l'assemblée de passer au vote.

◆ Approbation

Vote : L'assemblée accepte, à l'unanimité, l'adhésion de la Commune à la nouvelle association à buts multiples (ABMG) et ses statuts.

6. Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux, modification des art. 26 et 42

La parole est donnée à M. Christian Pittet, conseiller communal responsable du dicastère.

- M. Christian Pittet : Il s'agit de la modification de l'indice d'utilisation du sol selon la nouvelle loi. Cela concerne le calcul des surfaces, dorénavant les dossiers de construction doivent tenir compte de la nouvelle table qui se réfère à l'indice brut d'utilisation du sol.

Le RCU communal sera modifié en conséquence.

Les voies de droit sont également modifiées conformément au nouveau code de procédure suisse.

- M. le Syndic remercie M. Christian Pittet pour ces informations et propose à l'assemblée de passer au vote.

◆ Approbation

Vote : L'assemblée accepte, à une très large majorité, la modification des articles 26 et 42 du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

7. Règlement relatif à la gestion des déchets

- M. le Syndic, en l'absence de la conseillère communale en charge du dicastère, Mme Chantal Oberson, passe en revue les articles qui ont été modifiés.

Ces modifications sont rendues indispensables afin de répondre à l'introduction de la taxe aux poids.

- Mme Marianne Blickenstorfer : La carte sera-t-elle remise contre un dépôt ou achetée ? Réponse de M. le Syndic, les cartes seront remises par le bureau communal contre un dépôt dont le montant reste à définir.
- M. Michel Mory : Les prix de dépôt des pneus semblent élevés ? Réponse il s'agit de tarifs maximums, les prix en vigueur sont affichés à la déchetterie.
- Comme il n'y plus de question, l'assemblée passe au vote.

◆ Approbation

Vote : L'assemblée accepte à une très large majorité le nouveau règlement relatif à la gestion des déchets

8. Divers

- M. le Syndic demande si quelqu'un veut s'exprimer ?
- M. Michel Seydoux souhaite que le Conseil communal mette en valeur le bâtiment administratif et ses alentours durant la période de Noël, comme ce fut le cas lorsque le service du feu avait organisé le Téléthon. M. le Syndic répond que chaque année un sapin éclairé est fixé sur le balcon.
- Comme il n'y a pas d'autre intervention, M. le Syndic remercie toutes les personnes présentes pour leur participation active à cette assemblée. Il remercie également ses collègues du Conseil communal ainsi que l'ensemble du personnel communal pour tout le travail accompli, toujours avec enthousiasme et conviction, ceci tout au long de l'année.

Il termine en adressant, en son nom et au nom du Conseil communal, aux citoyennes et citoyens de très belles fêtes de Noël, ainsi qu'une année 2014 à la hauteur des rêves et espérances de chacun.

Pour perpétuer la coutume, une agape sera servie directement après l'assemblée, laquelle est levée à 22h35, sous les applaudissements des participants.

Le secrétaire

H. Oberson

Le syndic

J.-B. Chassot
